Niveau(x) d'enseignement: 7 Numéro EDUQ : 6970064
Centre d'intérêt: 350

Turcotte-Hébert, Estelle

Bilan du programme de perfectionnement provincial des professionnelles et des professionnels des cégeps, 1985-1988 / [recherche, réd. et réalisation, Estelle Turcotte-Hébert] ; Direction générale de l'enseignement collégial, Direction des affaires éducatives. -- [Québec] : La Direction générale, 1989.
27 p. : ill. ; 28 cm.

Code: 1511-0107 ; 88-0848.

ISBN 2-550-19540-X

Vedette(s)-secondaire(s): Québec (Province). Direction générale de l'enseignement collégial. Direction des affaires éducatives

---

Descripteur(s): Perfectionnement des professionnels * Programme de perfectionnement * Programme provincial * Répertoire * Collégial (Ordre d'enseignement)

Ce premier bilan du programme de perfectionnement provincial des professionnels des cégeps 1985-1995 s'adresse à tous les intervenants qui travaillent dans le domaine du perfectionnement dans le réseau collégial. Le document expose d'abord les principales caractéristiques du programme. La seconde section traite du profil des promoteurs et des participants sous différentes facettes: le nombre de demandes, la fonction et le sexe de la personne responsable, les groupes de participants prévus, la région administrative et le collège auxquels appartiennent les participants et, enfin, les catégories de participants qui sont réunis lors d'une même activité d'intérêt professionnel. La troisième section du document donne une description des projets, et la dernière section traite du budget assigné au programme. On y présente le budget dans sa totalité, puis l'on étudie sa répartition selon les régions administratives et les collèges participants.

Type de document: r

EDUQ
8970064

BILAN DU PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT PROVINCIAL DES PROFESSIONNELLES ET DES PROFESSIONNELS DES CÉGEPS

1985-1988

Québec

EDUQ
8970064

BILAN DU PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT PROVINCIAL DES PROFESSIONNELLES ET DES PROFESSIONNELS DES CÉGEPS

1985-1988

Février 1989

Direction générale de l'enseignement collégial
Direction des affaires éducatives

Afin d'éviter une lourdeur du texte, le genre masculin s'applique autant aux hommes qu'aux femmes dans cet ouvrage.

Recherche, rédaction et réalisation
Estelle Turcotte-Hébert

Support technique
Thérèse Méthot

© Gouvernement du Québec

Dépôt légal: premier trimestre 1989
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

ISBN: 2-550-19540-X

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 1

1.0 CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DU PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT PROVINCIAL DES PROFESSIONNELLES ET DES PROFESSIONNELS DES CÉGEPS 3

2.0 PROFIL DES PROMOTEURS ET DES PARTICIPANTS 3

2.1 Synthèse des projets présentés et acceptés 3
2.2 Répartition des projets selon le sexe de la personne responsable 4
2.3 Répartition des projets selon la fonction de la personne responsable 5
2.4 Répartition des projets selon la quantité prévue de participants 6
2.5 Répartition de la quantité prévue de participants et participantes selon les régions administratives et les collèges 7
2.6 Catégories de participants réunis dans une activité d'intérêt professionnel 11

3.0 DESCRIPTION DES PROJETS 13

3.1 Répartition des projets selon le type de perfectionnement visé 13
3.2 Répartition des projets selon la nature du perfectionnement visé 14
3.3 Répartition des projets selon la durée 15
3.4 Répartition des projets selon les lieux privilégiés pour la réalisation du perfectionnement 16
3.5 Répartition des projets selon les régions administiratives et les collèges 17
3.6 Projets regroupant plusieurs collèges 21

4.0 DESCRIPTION DU BUDGET DU PROGRAMME 22

4.1 Répartition globale du budget 22
4.2 Répartition du budget selon les régions administratives et les collèges 23

CONCLUSION 28

ANNEXE Critères d'évaluation du programme de perfectionnement provincial des professionnelles et des professionnels des cégeps de 1986-1987 et de 1987-1988

LISTE DES TABLEAUX

NO	TITRE DU TABLEAU	PAGE
1	Synthèse des projets	4
2	Répartition des projets selon le sexe de la personne responsable	5
3	Répartition des projets selon la fonction de la personne responsable	6
4	Répartition des projets selon la quantité prévue de participants	7
5	Répartition du nombre prévu de participants et participantes selon les régions administratives	9
6	Répartition des projets selon le type de perfectionnement visé	14
7	Répartition des projets selon la nature du perfectionnement visé	15
8	Répartition des projets selon la durée	16
9	Répartition des projets selon le lieu de perfectionnement	17
10	Répartition des projets selon les régions administratives et les collèges	19
11	Répartition globale du budget	23
12	Répartition du budget selon les régions administratives et les collèges	25

INTRODUCTION

Le **Bilan du programme de perfectionnement provincial des professionnelles et des professionnels des cégeps 1985-1988** s'adresse à tous les intervenants en matière de perfectionnement dans le réseau collégial.

Ce travail fait d'abord état des principales caractéristiques du programme. En plus d'une synthèse des projets, il expose ensuite un profil des promoteurs et des participants au-delà duquel on retrouve une description détaillée des projets de perfectionnement. En dernier lieu, il développe l'état du budget du programme.

Tout au long du bilan, les textes et données portent sur trois années déterminées, soit 1985-1986, 1986-1987 et 1987-1988. Les chiffres relatifs à chacune de celles-ci apparaissent dans les douze tableaux intégrés à ce travail.

Que le lecteur soit indulgent car ceci est le tout premier bilan du programme de perfectionnement provincial des professionnelles et des professionnels des cégeps à être conçu. Il est plus que probable que des faiblesses y apparaissent mais, dans l'avenir, des données additionnelles viendront accroître la précision des informations compilées à partir des dossiers des projets.

Il faut espérer que la présente réalisation apporte réponse aux interrogations que le lecteur peut se poser.

1.0 CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DU PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT PROVINCIAL DES PROFESSIONNELLES ET DES PROFESSIONNELS DES CÉGEPS

Le programme de perfectionnement provincial des professionnelles et des professionnels des cegeps vise essentiellement le personnel non enseignant des collèges. Celui-ci peut s'en prévaloir pour mettre à jour ou accroître ses connaissances, développer ses habiletés ou modifier ses attitudes. Le perfectionnement peut se réaliser à travers des stages, ateliers, symposiums, colloques, en somme toute activité utile à l'accomplissement des tâches dudit personnel non enseignant.

Ce programme a été établi durant l'année 1979-1980 et c'est la Direction des affaires éducatives du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science qui le gère. Elle travaille de concert avec un comité consultatif paritaire à qui appartient la décision d'accepter ou de refuser un projet qui leur est soumis. Les conventions collectives stipulent le cadre général s'appliquant à ce programme.

Celui-ci se caractérise par ses aspects collectif et provincial. En effet, il vise à faire bénéficier de perfectionnement le plus grand nombre possible de professionnels dans l'ensemble du réseau. En général quinze personnes ou plus sont requises afin de réaliser un projet; souvent ces personnes occupent une même fonction alors que parfois ce sont des professionnels de fonctions diverses qui participent à une activité commune devant leur bénéficier. Pour certains projets, les participants sont issus d'un même collège tandis que pour d'autres, ils proviennent d'établissements différents et souvent même assez éloignés.

Règle générale, une seule personne se porte responsable pour présenter la demande de perfectionnement à la Direction des affaires éducatives et conséquemment pour organiser le déroulement de l'activité.

2.0 PROFIL DES PROMOTEURS ET DES PARTICIPANTS

Cette deuxième section traite du profil des promoteurs et des participants sous différentes facettes: le nombre de demandes, la fonction et le sexe de la personne responsable, les groupes de participants prévus, la région administrative et le collège auxquels appartiennent les participants et participantes puis enfin les catégories de participants que l'on trouve réunis lors d'une même activité d'intérêt professionnel.

2.1 SYNTHÈSE DES PROJETS PRÉSENTÉS ET ACCEPTÉS DE 1985 À 1988

La Direction des affaires éducatives a reçu un total de 113 demandes au cours de l'ensemble des trois années.

Une très forte majorité des projets présentés ont été acceptés, en l'occurence 99 d'entre eux, soit une proportion de 87,6%. Si certaines demandes ont été refusées, dans une proportion de 9,7%, c'est qu'elles étaient incomplètes et même une d'entre elles n'était pas adressée au bon programme de perfectionnement. Elle a alors été transférée là où elle était à propos. Pour une raison ou pour une autre, il arrive également que la personne responsable annule un projet qui a déjà obtenu l'assentiment du comité paritaire; ce fut le cas pour quatre des projets présentés de 1985 à 1988.

Le premier tableau qui suit explicite davantage la distribution des projets répartis sur les trois années du bilan, au total et aussi annuellement.

TABLEAU 1

SYNTHÈSE DES PROJETS

	85-86	86-87	87-88	85-88
Projets présentés	47	35	31	113
Projets acceptés	42 89,40%	30 85,70%	27 87,10%	99 87,60%
Projets refusés	5* 10,60%	4 11,4	2 6,50%	11 9,70%
Projets annulés après acceptation	2 4,30%		2 6,50%	4 3,50%
Projets reportés		1 2,90%		1 0,90%

*Incluant un projet transféré au programme "Stage en entreprise"

2.2 RÉPARTITION DES PROJETS SELON LE SEXE DE LA PERSONNE RESPONSABLE

Ce sont les hommes qui se sont majoritairement portés responsables de formuler une demande de perfectionnement. Le fait qu'une grande partie des professionnels non enseignants soient du sexe masculin y est sans doute pour quelque chose.

Toujours est-il que 71 hommes ont signé une demande de projet par rapport à 42 femmes au cours des trois années en cause. On remarque cependant que l'année 1987-1988 présente un meilleur équilibre des demandes provenant des deux sexes, mais cela est sans doute une pure coïncidence.

Quant aux deux années précédentes, elles présentaient des proportions sensiblement rapprochées de la première relativement aux demandes masculines et féminines.

De plus, on constate une similarité de proportion entre les projets masculins acceptés (61,62%) par rapport aux projets demandés (62,83%) et les projets féminins acceptés (38,38%) par rapport aux projets demandés (37,17%).

Le lecteur peut mieux s'informer en référant au tableau 2 ci-dessous qui lui présente la répartition des projets selon le sexe du promoteur pour chacune des années concernées.

TABLEAU 2

RÉPARTITION DES PROJETS SELON LE SEXE DE LA PERSONNE RESPONSABLE

Sexe	85 -86		86 -87		87 -88		85 -88	
	présentés	acceptés	présentés	acceptés	présentés	acceptés	présentés	acceptés
Masculin	32 68,08%	28 66,67%	24 68,57%	21 70,00%	15 48,38%	12 44,44%	71 62,83%	61 61,62%
Féminin	15 31,91%	14 33,33%	11 31,42%	9 30,00%	16 51,61%	15 55,56%	42 37,17%	38 38,38%

2.3 RÉPARTITION DES PROJETS SELON LA FONCTION DE LA PERSONNE RESPONSABLE

Il n'est pas nécessaire que la personne responsable de présenter la demande participe à la session de perfectionnement bien que la majorité d'entre elles le fasse cependant. Le promoteur d'un projet peut exercer les diverses fonctions que l'on retrouve mentionnées ci-dessous.

De 1985 à 1988, presque la moitié des personnes responsables se classaient dans deux des treize catégories spécifiques de professionnels non enseignants, soit les conseillers en orientation et les conseillers pédagogiques. Ces derniers, au nombre de 29, ont déposé 25,66% des demandes; quant aux premiers, ayant déposé 21 demandes , ils comptent pour 18,58% des personnes promotrices.

En troisième lieu, avec un pourcentage réduit à 10,62%, se situent les spécialistes de l'aide pédagogique individuelle. Les autres catégories se partagent le reste mais dans des proportions beaucoup plus infimes.

Le tableau 3 fait état de la répartition des projets présentés tout en les rattachant à la fonction de la personne qui en fit la demande.

TABLEAU 3

RÉPARTITION DES PROJETS PRÉSENTÉS SELON LA FONCTION DE LA PERSONNE RESPONSABLE

Fonction	85-86	86-87	87-88	85-88
Aide pédagogique individuelle	4	4	4	12
Analyste	5		1	6
Animateur de pastorale	1		1	2
Animateur socio-culturel	2	3		5
Bibliothécaire	2	1	1	4
Conseiller en inf. scol. et prof.		1	3	4
Conseiller en orientation	6	9	6	21
Conseiller pédagogique	12	7	10	29
Directeur du personnel	2		1	3
Directeur du service aux étudiants	1			1
Psychologue	1			1
Registraire	4	2	1	7
Spécialiste en moyens et techniques d'enseignement	2	6	1	9
Deux personnes responsables		1	1	2
Autre	2	1	1	4
Non précisé	3			3

2.4 RÉPARTITION DE LA QUANTITÉ PRÉVUE DE PARTICIPANTS

Les groupes de participants se sont répartis en sept classes. Entre 1985 et 1988, il y a eu 9 projets présentés qui prévoyaient plus de 40 participants, soit 8% du total des demandes. Le plus grand nombre de demandes provenait du groupe des moins de 15 participants avec une proportion de 34,5% des demandes, suivait de très près le groupe des 15 à 20 personnes, avec 36 participants, soit 31,9% du total des demandes. Le troisième groupe en importance est celui des 20 à 25 participants avec 18 individus représentant 15,9% des projets présentés.

Parmi les demandes regroupant plus de 40 participants, l'année 1985-1986 en compte deux provenant du cégep de Shawinigan: l'une devant totaliser 70 personnes, la deuxième 61 individus. Pour 1986-1987, le cégep Lionel-Groulx présente un projet regroupant 62 participants et le collège André-Laurendeau une demande pour 42 personnes. C'est le collège de Sherbrooke qui domine avec un projet de 75 personnes pour l'année 1987-1988, tandis que le cégep de Gaspé a réuni 52 participants dans un autre projet cette même année. Un tableau plus exhaustif de la répartition des projets et des participants sera présenté dans une section ultérieure.

Les chiffres de la présente section ne sont qu'indicatifs. On ne peut compter sur leur entière fiabilité étant donné qu'ils sont calculés à partir des demandes de projets et non à partir des données recueillies dans les bilans des projets réalisés. En effet, très peu de ces derniers renfermaient les informations nécessaires à la présente compilation . À partir de 1988-1989, une section des formules de bilan d'activités requierra cette donnée et l'information obtenue sera d'autant plus conforme à la réalité.

Pour le moment, le tableau 4 présente la répartition des projets selon le nombre de participants prévus dans les groupes.

TABLEAU 4

RÉPARTITION DES PROJETS
SELON LA QUANTITÉ PRÉVUE DE PARTICIPANTS

Nombre de participants	85-86	86-87	87-88	85-88
moins de 15	19 40,40%	10 28,60%	10 32,30%	39 34,50%
15 à 20	12 25,50%	14 40,00%	10 32,30%	36 31,90%
20 à 25	8 17,00%	5 14,30%	5 16,10%	18 15,90%
25 à 30	2 4,30%	2 5,70%	1 3,20%	5 4,40%
30 à 35	1 2,10%	1 2,90%	1 3,20%	3 2,70%
35 à 40			2 6,50%	2 1,80%
plus de 40	4 8,50%	3 8,60%	2 6,50%	9 8,00%
non précisé	1 2,10%			1 0,90%

2.5 RÉPARTITION DE LA QUANTITÉ PRÉVUE DE PARTICIPANTS ET PARTICIPANTES SELON LES RÉGIONS ADMINISTRATIVES ET LES COLLÈGES

Le dernier tableau ne donne qu'une idée globale des groupes de professionnels non enseignants déposant un projet de perfectionnement. L'analyse suivante vient expliciter la situation particulière de chaque projet en terme de participants masculins et féminins et cela par rapport au collège ayant entrepris la démarche pour chaque année en cause.

Un projet peut comporter des candidats d'une même fonction et d'un même collège ou fréquemment de fonctions diverses et d'un même collège. Parfois ce sont des participants de fonctions diverses d'un même collège ou de collèges du réseau à l'occasion très éloignés les uns des autres.

Il faut comprendre que les gens associés au nom d'un collège n'en proviennent pas nécessairement toujours et que souvent ils n'étaient que des participants à une activité de perfectionnement promue par le collège en question.

Au total, pour les trois années, 2 309 personnes prévoyaient bénéficier d'un perfectionnement collectif. La consultation des participants prévus à chacune des années du bilan permet de constater une baisse progressive passant de 940 la première année à 709 la deuxième année et à 660 pour l'année 1987-1988. En cela, un parallèle peut être établi avec le nombre de demandes lui aussi fléchississant de 47 en 1985-1986 à 35 l'année suivante et à 31 pour la dernière année.

Dans un ordre décroissant, les cégeps de l'Ile de Montréal ont enregistré 499 candidats intéressées à un perfectionnement collectif tandis que ceux de la région du Nord de Montréal en ont mobilisé 355 et finalement la troisième place revient aux collèges de la région de Trois-Rivières avec un total de 283 professionnels. Un fait est à noter: les régions du Nord-Ouest et de l'Outaouais n'ont présenté aucune demande lors des trois années couvertes par le présent document. Cela n'a tout de même pas empêché des membres de leur personnel de participer à des activités de perfectionnement dans des projets promus par d'autres établissements.

L'année 1985-1986 a permis à la région de Trois-Rivières d'inscrire 199 personnes intéressées à des activités de perfectionnement, suivi de près par la région de l'Ile de Montréal avec 177 participants prévus. Cette même région s'est retrouvée au premier rang l'année suivante en présentant 210 intéressés. La région du Nord de Montréal a totalisé 187 personnes en deuxième position . L'année 1987-1988 a fait place à la région des Cantons de l'Est en tête avec 151 individus suivie de la région de l'Ile de Montréal encore une fois, avec 112 individus.. À cause de sa forte concentration de collèges et de son intérêt géographique, il n'est pas surprenant de voir la région de l'Ile de Montréal parmi les deux premières régions à chacune des années.

Le tableau 5 indique le nombre de participants masculins et féminins prévus pour chaque projet, chaque collège et chaque année en cause.

TABLEAU 5

RÉPARTITION DES PROJETS SELON LA QUANTITÉ PRÉVUE DE PARTICIPANTS (TES) PAR RÉGION ADMINISTRATIVE ET PAR COLLÈGE

RÉGION ET COLLÈGE	1985 -1986		1986 -1987		1987 -1988	
	personnes	masc. fém.	personnes	masc. fém.	personnes	masc. fém.
BAS ST-LAURENT	**56**	**30 - 26**	**58**	**31 - 11**	**94**	**59 - 35**
Gaspésie et des Îles					52	30 - 22
					27	19 - 8
Matane	14	9 - 5	16	16 - 0	15	10 - 5
Rimouski	27	15 - 12	16	non disp.		
	15	6 - 9	26	15 - 11		
SAGUENAY-LAC- ST-JEAN	**86**	**41 - 24**	**39**	**26 - 13**	**46**	**27 - 19**
Alma	12	7 - 5	10	6 - 4	19	12 - 7
	13	8 - 5	13	8 - 5	13	7 - 6
	13	7 - 6			14	8 - 6
Chicoutimi	17	13 - 4	16	12 - 4		
	21	non disp.				
Jonquière	10	6 - 4				
St-Félicien						
QUÉBEC	**101**	**65 - 13**	**78**	**52 - 6**	**63**	**43 - 20**
F.-X.-Garneau					27	18 - 9
					8	1 - 7
La Pocatière	24	21 - 3	17	16 - 1	15	13 - 2
	16	15 - 1				
Lévis-Lauzon			11	11 - 0	13	11 - 2
Limoilou	25	18 - 7	20	non disp.		
Région de l'Amiante			18	18 - 0		
Rivière-du-Loup	13	11 - 2	12	7 - 5		
Ste-Foy	23	non disp.				
TROIS-RIVIÈRES	**199**	**97 - 85**	**11**	**7 - 4**	**73**	**27 - 9**
Drummondville			11	7 - 4		
Shawinigan	61	28 - 33			15	12 - 3
	70	28 - 42			23	17 - 6
Trois-Rivières	17	non disp.				
	26	22 - 4			35	non disp.
Victoriaville	13	10 - 3				
	12	9 - 3				

RÉGION ET COLLÈGE	1985 -1986		1986 -1987		1987 -1988	
	personnes	masc. fém.	personnes	masc. fém.	personnes	masc. fém.
CANTONS DE L'EST	**25**	**18 - 7**	**53**	**36 - 17**	**151**	**47 - 29**
Champlain	10	6 - 4			37	17 - 20
Granby					10	8 - 2
Sherbrooke	15	12 - 3	19	14 - 5	10	8 - 2
			17	13 - 4	75	non disp.
			17	9 - 8	19	14 - 5
NORD-OUEST	**0**	**0 - 0**	**0**	**0 - 0**	**0**	**0 - 0**
Abitibi-Témiscamingue						
OUTAOUAIS	**0**	**0 - 0**	**0**	**0 - 0**	**0**	**0 - 0**
Outaouais						
CÔTE-NORD	**26**	**19 - 7**	**49**	**38 - 11**	**69**	**26 - 4**
Sept-Iles	12	10 - 2	14	12 - 2	39	non disp.
	14	9 - 5	10	8 - 2		
			13	10 - 3		
Baie-Comeau			12	8 - 4	15	13 - 2
					15	13 - 2
ILE DE MONTRÉAL	**177**	**96 - 81**	**210**	**73 - 49**	**112**	**42 - 70**
Ahuntsic	21	11 - 10	18	8 - 10	14	7 - 7
			18	non disp.		
			28	non disp.		
André-Laurendeau			42	non disp.		
Bois-de-Boulogne	43	31 - 12			20	9 - 11
Dawson					17	7 - 10
John Abbott	16	3 - 13	15	11 - 4	20	6 - 14
	25	6 - 19			16	4 - 12
Maisonneuve	32	17 - 15				
Rosemont	19	18 - 1	19	17 - 2	15	4 - 11
			19	17 - 2	10	5 - 5
St-Laurent	21	10 - 11	21	11 - 10		
Vanier			30	9 - 21		
Vieux-Montréal						

RÉGION ET COLLÈGE	1985 -1986		1986 -1987		1987 -1988	
	personnes	masc. fém.	personnes	masc. fém.	personnes	masc. fém.
NORD DE MONTRÉAL	**149**	**86 - 3**	**187**	**38 - 27**	**19**	**13 - 6**
Joliette-De Lanaudière			21	14 - 7	19	13 - 6
Lionel-Groulx	60	non disp.	62	non disp.		
			60	non disp.		
Montmorency	13	13 - 0				
	13	13 - 0				
	13	13 - 0				
	13	13 - 0				
	13	13 - 0				
St-Jérôme	24	21 - 3	20	12 - 8		
			24	12 - 12		
SUD DE MONTRÉAL	**121**	**69 - 22**	**24**	**14 - 10**	**33**	**26 - 7**
Edouard-Montpetit	non disp.	non disp.	17	9 - 8		
	15	non disp.				
	15	non disp.				
St-Jean-sur- Richelieu	17	12 - 5	7	5 - 2	21	16 - 5
	17	12 - 5				
St-Hyacinthe						
Sorel-Tracy	11	9 - 2			12	10 - 2
Valleyfield	17	13 - 4				
	12	10 - 2				
	17	13 - 4				
TOTAL	**940**	**521 - 268 151 non préc.***	**709**	**315 - 148 246 non préc.**	**660**	**310 - 199 151 non préc.**

*Non précisés

2.6 CATÉGORIES DE PARTICIPANTS RÉUNIS DANS UNE ACTIVITÉ D'INTÉRÊT PROFESSIONNEL

Bien des activités de perfectionnement des professionnels non enseignants ont bénéficié à des membres d'un même collège lors d'un projet commun. Par ailleurs, il y a eu des projets qui ont réussi à grouper dans un même lieu des professionnels de divers collèges occupant une fonction identique. Le projet auquel ils participaient présentait un aspect spécifique de leur tâche ou fonction.

Ainsi, en 1985-1986, 60 aides pédagogiques individuelles se sont réunies au cégep Lionel-Groulx afin d'étudier les "Stratégies d'intervention en aide à l'apprentissage". D'autres aides pédagogiques, 25 de langue anglaise , ont tenu une activité au collège John Abbott intitulée "Academic Alternatives: advising students who need new

directions". Dans la même région administrative, le collège de Rosemont a assuré l'organisation d'une rencontre de 19 registraires qui se sont interrogé sur "Le nouveau régime pédagogique et le registrariat". Quant au cégep Edouard-Montpetit, il a tenu deux sessions groupant chacune 15 personnes pour une "Formation au logiciel intégré d'aide à la création"; la première groupait des conseillers pédégogiques tandis que la deuxième intéressait les spécialistes en moyens et techniques d'enseignement (SMTE).

Le calendrier de 1986-1987 contient sept projets d'intérêt commun pour des professionnels d'une même fonction. En tête quant au nombre de participants, on trouve le collège Lionel-Groulx qui a su réunir 62 aides pédagogiques individuelles pour traiter des "Problèmes des cégépiens face à l'éducation". A Vanier college, 30 conseillers en orientation de langue anglaise ont discuté de "The Initial Interview: Facts the client can and cannot tell you". Pour sa part, le collège de St-Jérôme organisa une rencontre de 24 conseillers en orientation et psychologues sous le thème "Développement de l'adulte au travail: éléments d'intervention". Tout près, le collège de Joliette-De Lanaudière groupa 21 conseillers pédagogiques qui avaient convenu de s'attarder à "L'analyse des besoins de perfectionnement des enseignants". Le cinquième projet, promu par le collège de la Région de l'Amiante, permit à 18 registraires de se pencher sur "Les techniques d'approche en counselling, le régime pédagogique et le B.C.U." Un groupe de 16 bibliothécaires ont tenu une session sur "L'épuisement professionnel" au collège de Rimouski. Enfin le septième projet d'intérêt commun alla à 12 conseillers en information scolaire et professionnelle du cégep de Rivière-du-Loup pour une activité intitulée "Techniques d'animation et de participation".

L'année 1987-1988 semble un peu moins prolifique puisqu'on n'y dénombre que 5 projets majeurs. Le premier en envergure a groupé 70 aides pédagogiques individuelles autour du thème "Aide à l'apprentissage en tant qu'aide pédagogique individuelle", il était organisé par le collège de Sherbrooke. Celui du collège de la Gaspésie et des Iles a intéressé 52 répondants locaux du perfectionnement dans un "Colloque sur le diagnostic des besoins de perfectionnement". Troisième en importance numérique, le collège de Trois-Rivières a proposé à 23 animateurs de pastorale une rencontre sur "Le développement et l'épanouissement de la vie sexuelle et affective des étudiants". Le collège John Abbott a attiré 20 conseillers d'orientation des collèges anglophones autour du sujet "Advising First Year Students", et dans un deuxième effort, 16 autres sous le thème "The Assessment and Treatment of Young Adults Survivors of Sexual Abuse".

On a ici fait l'éventail des promoteurs et des participants. Il reste encore à se pencher sur les projets et les budgets du programme.

3.0 DESCRIPTION DES PROJETS

Dans cette troisième partie, les points relatifs à la nature des projets seront analysés. La répartition des projets sera faite selon le type de perfectionnement visé, la nature de ce même perfectionnement, la durée du projet, le lieu de perfectionnement choisi ainsi que selon les régions administratives et les collèges. Finalement on y fera une mention des projets regroupant plusieurs collèges.

3.1 RÉPARTITION DES PROJETS SELON LE TYPE DE PERFECTIONNEMENT VISÉ

Le perfectionnement collectif est le type de perfectionnement accepté au niveau provincial. Un perfectionnement est appelé collectif lorsqu'un groupe de professionnels d'un ou de plusieurs cégeps ou des représentants d'un corps d'emploi ont eux-mêmes prévu leur session de perfectionnement après avoir trouvé une personne-ressource ou une institution qui se rendra sur les lieux pour y donner un programme précis. Il se peut aussi que ce soit un groupe de professionnels qui se déplace dans un lieu plus ou moins éloigné pour y suivre un programme conçu pour lui.

En 1985-1986, on a fait la distinction entre le type organisationnel de perfectionnement qui comprend les activités susceptibles d'améliorer le fonctionnement soit d'un service ou d'un cégep et le type fonctionnel de perfectionnement qui recouvre les activités destinées à améliorer l'accomplissement d'une tâche.

Quant aux deux autres années, soit 1986-1987 et 1987-1988, elles comportaient une distinction à deux volets également: le perfectionnement fonctionnel pour les activités liées à la tâche et le perfectionnement appelé professionnel regroupant les activités liées à l'exercice de la profession et qui permettent d'actualiser ou de développer les connaissances ou les habiletés des professionnels.

Pour les trois années du bilan, ce sont les projets de type fonctionnel qui ont primé avec un pourcentage d'acceptation de 54,5%, tout comme lors des deux premières années du bilan avec respectivement 66,7% et 54,3%. Les projets de type professionnel ont eu priorité en 1987-1988 avec un taux d'acceptation de 51,9%.

Le tableau 6 présente la répartition des projets en tenant compte de la différence d'appellation sur les trois années de même que de la dualité type professionnel/fonctionnel intrinsèque à certains projets.

TABLEAU 6

RÉPARTITION DES PROJETS SELON LE TYPE DE PERFECTIONNEMENT

Type de perfectionnement	85 -86		86 -87		87 -88		85 -88	
	prés.	acc.	prés.	acc.	prés.	acc.	prés.	acc.
organisationnel (1985-6-7)	14	12	12	10			42	36
professionnel (1987-88)	29,8	28,6	34,3	33,4	16 51,6	14 51,9	37,1	36,4
fonctionnel	30 63,8	28 66,7	22 62,9	19 54,3	7 22,6	7 25,9	59 52,2	54 54,5
professionnel/fonctionnel	[illegible] 8,4	2 4,8	1 2,9	1 3,4	8 25,8	6 22,2	12 10,6	9 9,1

3.2 RÉPARTITION DES PROJETS SELON LA NATURE DU PERFECTIONNEMENT VISÉ

Une règle a été établie en 1985-1986 qui priorisait les projets visant l'analyse des besoins de perfectionnement en général, ceux liés à l'informatique de même que ceux d'analyse des besoins en informatique. Cela n'a pas empêché que cette année-là ainsi que durant les deux suivantes, d'autres types de perfectionnement des professionnels soient demandés et subventionnés.

Après étude de chacun des dossiers des demandes, en extrayant tous les titres des projets présentés, il appert que ceux-ci peuvent se classer sous cinq catégories de perfectionnement : l'analyse de besoins, l'informatique, la psycho-pédagogie, la performance individuelle et la performance professionnelle.

Il n'y a pas de constante se dégageant de chacune des années; la catégorie dominante varie d'une année à l'autre. En 1985-1986, l'informatique a pris la tête avec 18 des 47 projets demandés soit un proportion de 38,3%. L'année 1987-1988 quant à elle souligne deux types à importance rapprochée: le premier étant la "pédagogie et apprentissage" constituant 37,1% avec 13 des 35 demandes, et le deuxième les "habiletés professionnelles" groupant 11 demandes pour 31,4% du total. Pour ce qui est de l'année 1987-1988, le "développement individuel" prédomine avec 10 des 31 demandes soit 32,3% suivi de près par les "habiletés professionnelles" comprenant 25,8% du total ainsi que par l'"analyse de besoins" comptant 7 des 31 demandes soit 22,6%.

En tout et partout, au total des trois années, les cinq catégories s'équilibrent assez bien. L'écart entre celles-ci est très progressif, et la catégorie dominant les cinq ne couvre pas tout à fait le quart des demande. Les besoins de perfectionnement des professionnels des cégeps présentent ainsi un éventail généralement assez bien proportionné.

Un coup d'oeil au tableau 7 permet de distinguer la répartition des 113 projets présentés sur chacune des années en relation avec le type de perfectionnement recherché.

TABLEAU 7

RÉPARTITION DES PROJETS PRÉSENTÉS SELON LA NATURE DU PERFECTIONNEMENT VISÉ

Type de perfectionnement	85-86	86-87	87-88	85-88
Analyse de besoins	4 8,50%	2 5,70%	7 22,6%$	13 11,50%
Informatique	18 38,30%	3 8,60%	1 3,20%	22 19,50%
Pédagogie et apprentissage	9 19,10%	13 37,10%	5 16,10%	27 23,90%
Développement personnel	6 12,80%	6 17,10%	10 32,30%	22 19,50%
Habiletés professionnelles	10 21,30%	11 31,40%	8 25,80%	29 25,70%

3.3 RÉPARTITION DES PROJETS SELON LA DURÉE

La majorité des projets de perfectionnement des professionnels sont de courte durée. On comprend qu'il en soit ainsi puisqu'il est difficile de mobiliser en même temps et pour de longues durées soit des individus d'un même collège dont les fonctions sont diverses, soit des personnes occupant une même fonction mais provenant d'établissements différents et éloignés.

Parmi les projets présentés, 88,5% d'entre eux réclamaient une durée de 1 à 5 jours. Plus précisément, 100 des 113 projets tombaient dans cette catégorie. Presque la totalité des projets de 1986-1987 faisaient partie de la même catégorie, soit 97,1%. Deuxièmes en importance, 7 projets comptant pour 6,2% s'étalaient sur une période allant de 5 à 10 jours.

Un des projets de 1987-1988 présente une particularité; il s'agit d'un projet à multiples rencontres au collège Ahuntsic, chacune se réalisant un mercredi des mois d'avril et de mai.

Le tableau 8 présente les projets répartis selon leur durée respective pour chacune des années analysées.

TABLEAU 8

RÉPARTITION DES PROJETS SELON LA DURÉE

Nombre de jours	85-86	86-87	87-88	85-88
1-5	40 85,10%	34 97,10%	26 83,90%	100 88,50%
5-10	2	1	4	7 6,20%
10-15			1*	1
non précisé	5			5

*mercredis d'avril à mai

3.4 RÉPARTITION DES PROJETS SELON LES LIEUX PRIVILÉGIÉS POUR LA RÉALISATION DU PROJET DE PERFECTIONNEMENT

Pour chaque année du bilan, les deux tiers ou presque des projets ont eu lieu entre les murs du collège présentant la demande, soit respectivement 68,08% la première année, 60% la suivante et 64,5% la dernière. Globalement 73 des 113 projets (64,6%) ont été réalisés dans le collège requérant.

Très peu des activités de perfectionnement ont eu lieu dans un autre collège, seulement 11 d'entre elles font partie de celles-ci ce qui représente une proportion de 9,73%.

Possiblement à cause de la disponibilité de locaux ou de salles de conférences, un certain nombre de personnes responsables ont préféré tenir leur session de formation dans un autre lieu qui généralement était un motel de la région du collège demandeur. Ce fut le cas pour 11 des 113 projets étudiés.

Une particularité doit ici attirer l'attention. En effet, pour l'année 1985-1986, un projet comptant parmi les 11 tenus dans un autre lieu ne reflète pas complètement la réalité. La raison en est qu'il a été formulé comme un seul projet par le collège de Shawinigan mais que tout compte fait, il a été réalisé sous forme de deux sessions de perfectionnement dont une d'elles s'est tenue à Montréal alors que Québec fut l'hôte de la deuxième.

Le lecteur peut consulter le tableau 9 afin de connaître toutes les données relatives aux lieux privilégiés pour la réalisation des activités de perfectionnement des professionnels.

TABLEAU 9

RÉPARTITION DES PROJETS SELON LES LIEUX DE PERFECTIONNEMENT

Lieu	85-86	86-87	87-88	85-88
Collège	32 68,08%	21 60,00%	20 64,51%	73 64,60%
Autre collège ou institution	4 8,51%	1 2,85%	6 19,35%	11 9,73%
Autre lieu	11 23,40%	13 37,14%	5 16,12%	29 25,66%

3.5 RÉPARTITION DES PROJETS SELON LES RÉGIONS ADMINISTRATIVES ET LES COLLÈGES

Les projets se répartissent dans toutes les régions administratives. En ordre d'importance numérique d'après les demandes reçues, en voici la liste par région administrative, pour les demandes reçues d'abord puis pour les demandes acceptées.

1e	Ile de Montréal	23	21
2e	Québec	14	13
3e	Nord de Montréal	13	11
4e	Sud de Montréal	13	10
5e	Saguenay -Lac-St-Jean	12	12
6e	Cantons de l'Est	10	8
7e	Trois-Rivières	10	7
8e	Côte-Nord	9	9
9e	Bas St-Laurent	9	8

Les régions administratives du Nord-Ouest et de l'Outaouais n'apparaissent pas ci-haut pour la simple raison qu'au cours des trois années couvertes par le présent bilan, les collèges de ces régions n'ont présenté aucune demande de perfectionnement.

Par contre, les trois régions du secteur de Montréal ont soumis ensemble 49 des 113 demandes et 42 d'entre elles furent acceptées.

Au nombre des établissements n'ayant présenté aucune demande entre 1985 et 1988, l'on retrouve les collèges de St-Félicien, de l'Abitibi-Témiscamingue, de l'Outaouais, du Vieux-Montréal et finalement de St-Hyacinthe.

Le collège qui vient en tête de liste quant au nombre de projets présentés la même année est celui de Montmorency . En effet, il a fait cinq demandes pour des projets tous relatifs à l'informatique, lors de l'année financière 1985-1986, et toutes ont reçu une réponse affirmative.

De plus amples renseignements relativement à la distribution des projets demandés et acceptés dans chaque collège de chaque région administrative sont fournis par l'entremise du tableau 10.

TABLEAU 10

RÉPARTITION DES PROJETS SELON LES RÉGIONS ADMINISTRATIVES ET LES COLLÈGES

RÉGION ET COLLÈGE	1985 -1986		1986 -1987		1987 -1988	
	présenté	autorisé	présenté	autorisé	présenté	autorisé
BAS ST-LAURENT	**3**	**3**	**3**	**3**	**3**	**2**
Gaspésie et des Iles					2	1
Matane	1	1	1	1	1	1
Rimouski	2	2	2	2		
SAGUENAY-LAC- ST-JEAN	**6**	**6**	**3**	**3**	**3**	**3**
Alma	3	3	2	2	3	3
Chicoutimi	2	2	1	1		
Jonquière	1	1				
St-Félicien						
QUÉBEC	**5**	**4**	**5**	**5**	**4**	**4**
F.-X.-Garneau					2	2
La Pocatière	2	1	1	1	1	1
Lévis-Lauzon			1	1	1	1
Limoilou	1	1	1	1		
Région de l'Amiante			1	1		
Rivière-du-Loup	1	1	1	1		
Ste-Foy	1	1				
TROIS-RIVIÈRES	**6**	**5**	**1**	**1**	**3**	**1**
Drummondville			1	1		
Shawinigan	2	2			1	
Trois-Rivières	2	2			1	1
Victoriaville	2	1			1	
CANTONS DE L'EST	**2**	**1**	**3**	**2**	**5**	**5**
Champlain	1	1			1	1
Granby					2	2
Sherbrooke	1		3	2	2	2

RÉGION ET COLLÉGE	1985 -1986		1986 -1987		1987 -1988	
	présenté	autorisé	présenté	autorisé	présenté	autorisé
NORD-OUEST	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Abitibi-Témiscamingue						
OUTAOUAIS	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Outaouais						
CÔTE-NORD	**2**	**2**	**4**	**4**	**3**	**3**
Sept-Iles	2	2	3	3	1	1
Baie-Comeau			1	1	2	2
ILE DE MONTRÉAL	**7**	**7**	**9**	**7**	**7**	**7**
Ahuntsic	1	1	3	3	1	1
André-Laurendeau			1	1		
Bois-de-Boulogne	1	1			1	1
Dawson					1	1
John Abbott	2	2	1	1	2	2
Maisonneuve	1	1				
Rosemont	1	1	2	0	2	2
St-Laurent	1	1	1	1		
Vanier			1	1		
Vieux-Montréal						
NORD DE MONTRÉAL	**7**	**7**	**5**	**3**	**1**	**1**
Joliette-De Lanaudière			1	1	1	1
Lionel-Groulx	1	1	2	1		
Montmorency	5	5				
St-Jérôme	1	1	2	1		
SUD DE MONTRÉAL	**9**	**7**	**2**	**2**	**2**	**1**
Edouard-Montpetit	3	2	1	1		
St-Jean-sur- Richelieu	2	2	1	1	1	
St-Hyacinthe					1	1
Sorel-Tracy	1	1				
Valleyfield	3	2				
TOTAL	**47**	**42**	**35**	**30**	**31**	**27**

3.6 PROJETS REGROUPANT PLUSIEURS RÉGIONS ADMINISTRATIVES ET COLLÈGES

Au tableau précédent, on se doit d'ajouter quelques informations qui rendront encore plus explicites les renseignements fournis dans ce dernier. Ainsi, à cause de l'uniformité de la langue, les collèges anglophones tendent à s'assembler pour une même activité, ce qui regroupe souvent des cégeps de trois régions administratives: l'Ile de Montréal, les Cantons de l'Est et l'Outaouais. Par ailleurs, l'éloignement par rapport aux grands centres incite les collèges de l'Est du Québec à se joindre lors d'un projet intéressant les gens de la Côte-Nord, ceux du Bas St-Laurent ainsi que du Saguenay - Lac-St-Jean.

Afin de fournir une explication plus complète, voici une énumération par année des projets ayant groupé un nombre particulièrement élevé de collèges provenant de plusieurs régions administratives. Là où l'information le permet, se trouve indiquée la catégorie de professionnelles et professionnels concernés dans le projet.

Collège organisateur	Collèges participants	Régions représentées	Groupe concerné
1985-1986			
Maisonneuve	23	8	
Limoilou	19	8	
Montmorency	n/d*	7	
John Abbott	5	3	
Shawinigan	33	n/d	
Rosemont	19	n/d	registraires
Trois-Rivières	26	n/d	anim. de pastorale
Edouard-Montpetit	12	n/d	
Edouard-Montpetit	12	n/d	
Sainte-Foy	12	n/d	

Et le cégep Lionel-Groulx groupait une bonne majorité des aides pédagogiques individuelles du réseau, sans pouvoir en préciser le nombre exact.

1986-1987			
Joliette-De Lanaudière	21	10	cons. pédagogiques
Limoilou	17	9	
Région de l'Amiante	17	8	registraires
Vanier	6	3	cons. en orientation
Rimouski	6	3	bibliothécaires
Baie-Comeau	n/d	3	
Ahuntsic	8	3	
1987-1988			
Trois-Rivières	23	10	anim. de pastorale
John Abbott	5	3	cons. en orientation
John Abbott	5	3	cons. en orientation
Sept-Iles	5	3	

*n/d= non disponible

La mention d'autant de collèges et de régions administratives souvent inclus dans un même projet témoigne bien du sens collectif du programme de perfectionnement des professionnelless et des professionnels des cégeps. Maintenant que l'on a exhaustivement étudié les projets, il reste à voir l'étalement du budget attribué au programme.

4.0 DESCRIPTION DU BUDGET DU PROGRAMME

Quoique dernière, cette partie est tout aussi importante que les précédentes puisqu'elle traite de la façon dont le budget assigné au programme de perfectionnement des professionnels des cégeps a été réparti. On y verra tout d'abord le budget dans sa globalité, pour ensuite étudier sa répartition selon les régions administratives et les collèges participants.

4.1 RÉPARTITION GLOBALE DU BUDGET

Pour les trois années du présent bilan, la somme totale demandée pour la réalisation de l'ensemble des projets se chiffre à 210 899,96 $. La Direction des affaires éducatives en a accepté pour un montant totalisant 156 036,22 $. C'est donc dire qu'une proportion de 73,98% des subventions demandées fut accordée.

La consultation du tableau 11 fait voir plus en détails les argents impliqués dans le programme de perfectionnement.

TABLEAU 11

RÉPARTITION GLOBALE DU BUDGET

	85-86	86-87	87-88	85-88
Projets présentés	83 647,01 $	60 775,50 $	66 477,45 $	210 899,96 $
Projets acceptés	64 544,02 $ 77,16%	38 286,54 $ 62,99%	53,205,66 $ 80,03%	156 036,22 $ 73,98%
Projets refusés	4 251,31 $ 5,08%	12 840,50 $ 21,13%	3 511,20 $ 5,28%	20 603,01 $ 9,77%
Projets annulés après acceptation	3 800,00 $ 4,54%		2 024,07 $ 3,04%	5 824,07 $ 2,76%
Projets reportés		3 400,00 $ 5,59%		3 400,00 $ 1,61%
Projets en retard			361,50 $	361,50 $

4.2 RÉPARTITION DU BUDGET SELON LES RÉGIONS ADMINISTRATIVES ET LES COLLÈGES

De 1985 à 1988, les projets déposés impliquaient des subventions variant d'un minimum de 250 $ à un maximum de 9 698,20 $. Quant aux montants applicables aux projets autorisés, l'écart va de 450 $ à 8 875 $.

Par ordre d'importance des demandes, le collège de Sherbrooke a présenté des projets pour un total de 9 698,20 $; le cégep de Montmorency se place deuxième avec un total de 9 375 $, alors que le collège de Rosemont se classe bon troisième avec un montant d'ensemble de 7 200 $.

Pour ce qui est des montants globaux autorisés, le cégep de Montmorency arrive premier avec une somme de 8 875 $, suivi du collège de la Gaspésie et des Iles pour un montant de 6 853,50 $. La troisième place revient au collège de Sept-Iles qui a bénéficié d'un total de subventions de 5 750 $.

Dans le graphique qui suit, par ordre décroissant d'importance, on voit la réprésentation en pourcentage des montants autorisés par rapport aux montants demandés pour l'ensemble des collèges des 9 régions administratives ayant présenté des projets durant les trois années étudiées dans le présent bilan. Il faut se rappeler que les régions du Nord-Ouest et de l'Outaouais n'ont présenté aucune demande entre 1985 et 1988.

1e	Côte-Nord	96,41 %
2e	Bas Saint-Laurent	88,45 %
3e	Saguenay -Lac-St-Jean	82,24 %
4e	Nord de Montréal	78,86 %
5e	Trois-Rivières	76,58 %
6e	Ile de Montréal	69,41 %
7e	Cantons de l'Est	65,75 %
8e	Québec	60,10 %
9e	Sud de Montréal	58,68 %

Pourcentage des budgets acceptés par rapport aux budgets demandés

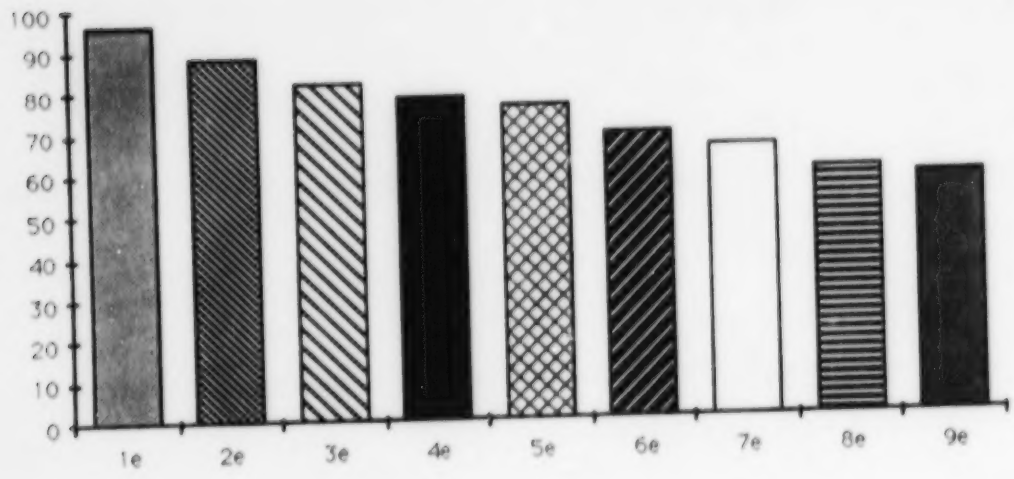

Ainsi donc, c'est entre 59 et 96% du total des sommes demandées que varie le taux d'octroi des montants requis pour réaliser les projets que les collèges ont présentés à la Direction des affaires éducatives relativement au programme de perfectionnement des professionnels des cégeps.

Question de savoir de façon beaucoup plus précise les montants demandés de même que les montants autorisés pour chacun des collèges de chacune des régions administratives, le lecteur se trouvera mieux informé en référant au tableau 12 qui contient la répartition détaillée des budgets dont chaque cégep a été à la fois demandeur et bénéficiaire.

TABLEAU 12

RÉPARTITION DES BUDGETS SELON LES RÉGIONS ADMINISTRATIVES ET LES COLLÈGES

RÉGION ET COLLÈGE	1985 -1986		1986 -1987		1987 -1988	
	présenté	autorisé	présenté	autorisé	présenté	autorisé
BAS ST-LAURENT	**9 470.45**	**7 096.45**	**3 401.20**	**2 857.50**	**12 378.80**	**12 379.50**
Gaspésie et des Iles					7 879.67	6 853.50
Matane	2 269.65	2 295.65	933.20	916.60	5 525.30	5 526.00
Rimouski	7 200.80	4 800.80	2 468.00	1 940.90		
SAGUENAY-LAC-ST-JEAN	**12 148.69**	**9 343.34**	**5 551.35**	**5 444.35**	**7 753.80**	**6 146.80**
Alma	9 153.69	7 128.34	3 826.80	3 765.50	7 753.80	6 146.80
Chicoutimi	1 015.00	1 015.00	1 724.55	1 678.85		
Jonquière	1 980.00	1 200.00				
St-Félicien						
QUÉBEC	**7 648.15**	**5 134.00**	**12 532.96**	**5 619.53**	**4 149.02**	**3 868.32**
F.-X.-Garneau					1 837.92	1 786.32
La Pocatière	1 523.30	1 009.20	2 735.20	1 808.25	1 711.10	1 632.00
Lévis-Lauzon			742.00	742.00	600.00	450.00
Limoilou	3 500.00	1 500.00	5 605.76	739.10		
Région de l'Amiante			650.00	650.00		
Rivière-du-Loup	1 158.55	1 176.50	2 800.00	1 680.38		
Ste-Foy	1 448.30	1 448.30				
TROIS-RIVIÈRES	**9 380.30**	**8 028.40**	**1 132.42**	**1 005.57**	**4 359.40**	**2 354.60**
Drummondville			1 132.42	1 005.57		
Shawinigan	3 408.00	3 352.95			997.90	
Trois-Rivières	3 989.30	3 977.45			3 000.00	2 354.60
Victoriaville	1 983.00	698.00			361.50	
CANTONS DE L'EST	**1 695.30**	**1 342.92**	**3 611.44**	**2 243.34**	**13 106.76**	**8 521.44**
Champlain	1 445.30	1 342.92			1 632.80	1 633.00
Granby					1 775.76	1 776.88
Sherbrooke	250.00		3 611.44	2 243.34	9 698.20	5 111.56
NORD-OUEST	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**
Abitibi-Témiscamingue						
OUTAOUAIS	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**
Outaouais						

RÉGION ET COLLÈGE	1985 -1986		1986 -1987		1987 -1988	
	présenté	autorisé	présenté	autorisé	présenté	autorisé
CÔTE-NORD	**2 137.35**	**2 189.35**	**7 611.50**	**7 069.40**	**5 472.60**	**5 416.00**
Sept-Iles	2 137.35	2 189.35	6 261.10	5 750.00	2 899.00	2 762.60
Baie-Comeau			1 350.40	1 319.40	2 573.60	2 654.00
ILE DE MONTRÉAL	**11 430.34**	**8 550.74**	**15 385.05**	**7 263.37**	**9 456.80**	**9 363.20**
Ahuntsic	1 500.00	1 500.00	3 105.05	2 197.37	2 035.00	1 940.00
André-Laurendeau			3 520.00	3 506.00		
Bois-de-Boulogne	1 925.00	1 329.40			1 594.20	1 595.00
Dawson					956.60	956.60
John Abbott	2 222.00	1 938.00	900.00	900.00	3 421.00	3 421.60
Maisonneuve	1 484.00	1 484.00				
Rosemont	1 499.34	1 499.34	7 200.00		1 450.00	1 450.00
St-Laurent	2 800.00	800.00	450.00	450.00		
Vanier			210.00	210.00		
Vieux-Montréal						
NORD DE MONTRÉAL	**14 863.44**	**13 986.44**	**9 743.28**	**5 050.88**	**2 260.40**	**2 151.20**
Joliette-De Lanaudière			2 113.68	1 693.68	2 260.40	2 151.20
Lionel-Groulx	2 488.44	2 111.44	5 048.10	2 453.10		
Montmorency	9 375.00	8 875.00				
St-Jérôme	3 000.00	3 000.00	2 581.50	904.10		
SUD DE MONTRÉAL	**14 872.99**	**8 872.38**	**1 806.30**	**1 732.60**	**6 513.70**	**3 004.00**
Edouard-Montpetit	5 417.31	3 500.00	826.30	832.60		
St-Jean-sur-Richelieu	3 822.80	3 123.82	980.00	900.00	3 511.20	
St-Hyacinthe					3 002.50	3 004.00
Sorel-Tracy	706.48	706.48				
Valleyfield	4 926.40	1 542.08				
TOTAL	**83 647.01**	**64 544.02**	**60 775.50**	**38 286.54**	**66 477.45**	**53 205.66**

CONCLUSION

Le **Bilan du programme de perfectionnement des professionnelles et des professionnels des cégeps 1985-1988** se veut un cahier de référence pouvant servir à tous les intervenants dans le domaine du perfectionnement.

Il y a lieu de déplorer que bien des données relatives aux points étudiés dans ce bilan n'y soient apportées qu'à titre indicatif et ne soient totalement fiables. Il est cependant possible dès maintenant de compter qu'au prochain bilan, grâce à des éléments nouveaux qui seront recueillis dans les bilans rédigés consécutivement à la réalisation des projets, il sera possible de procéder avec des détails plus précis à propos des participants des projets réalisés. Ainsi, au lieu de calculer à partir de quantités prévues, on le fera sur la base de la clientèle présente aux activités ayant effectivement eu lieu.

Pour leur part, les données relatives au budget du programme et à sa distribution sont plus révélatrices de la réalité. Le présent bilan présente donc à cet égard des évaluations et des comparaisons fiables dans la façon dont les montants alloués ont été répartis sur les trois années concernées.

Il est heureux que bien des professionnels se soient prévalus de ces occasions de perfectionnement et il est à prévoir que bien d'autres encore bénéficieront des retombées favorables du programme. Si ce document contribue à le mieux faire connaître et , partant , incite d'autres personnes à en profiter, il aura eu sa raison d'être.

ANNEXE

CRITÈRES D'ÉVALUATION DU PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT PROVINCIAL DES PROFESSIONNELLES ET DES PROFESSIONNELS DES CÉGEPS DE 1986 À 1987 ET DE 1987 À 1988

Le lecteur doit noter que ces critères sont ceux qui ont servi à l'analyse des projets étudiés au cours des deux dernières années de ce bilan. L'année 1985-1986 ne comptait que des orientations générales qui étaient: l'analyse de besoins en général, le perfectionnement en informatique et finalement l'analyse de besoins en informatique.

Projets présentés à la Direction des affaires éducatives en 1986-1987 et 1987-1988

CRITÈRES D'ÉVALUATION DES PROJETS

1. LA COHÉRENCE DU PROJET

Par cohérence on entend le rapport entre objectifs-contenu-méthodologie-activités d'apprentissage, ainsi que la durée prévue pour l'atteinte des objectifs.

Excellent 4 points; Très bon 2 points; Bon 1 point

2. LES OBJECTIFS ET LA MÉTHODOLOGIE

Ce critère fait référence à la précision et à la clarté des objectifs et des activités d'apprentissage ou de formation décrits au formulaire.

C'est à la partie "Objectifs et activités d'apprentissage" du formulaire de demande que les membres du comité prennent connaissance du contenu de l'activité de perfectionnement, d'où l'importance de présenter des objectifs spécifiques en termes clairs et précis. La méthodologie prévue et les étapes de réalisation du projet doivent aussi être précisées. Une description précise des activités d'apprentissage ou de formation retenues pour l'atteinte des objectifs est essentielle à l'analyse du projet.

Excellent 3 points; Bon 2 points; Passable 1 point

3. LA PERTINENCE DU PROJET

La pertinence est établie en fonction du besoin d'un tel perfectionnement par rapport aux fonctions que doivent exercer les professionnelles et les professionnels concernés.

Excellent 3 points; Bon 2 points; Passable 1 point

1511-0187
88.0548

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Enseignement supérieur
et de la Science
Direction générale
de l'enseignement collégial